

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	7
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

par H. Bœschenstein

D'un canton à l'autre.

Pendant la dernière guerre, le Conseil fédéral avait coutume de réunir, de temps en temps, les Présidents de Gouvernements cantonaux, pour discuter avec les Chef des Etats « souverains » les grandes questions nationales. Depuis la guerre, ces conférences sont devenues rares. Il faut donc qu'un problème d'importance nationale se pose, afin que les présidents et l'andamans se réunissent sous la coupole fédérale. Tel était le cas pour le problème du pétrole. La Suisse a-t-elle des gisements de pétrole ? Puisque le pays est entouré de puits nouvellement découverts, en France aussi bien qu'en Allemagne du Sud, en Italie et en Autriche, les géologues sont de l'avis que des travaux de recherches devraient être entrepris. La Confédération voudrait bien créer un article constitutionnel et se procurer le rôle d'arbitre dans une lutte qui pourrait devenir tenace entre les grandes compagnies pétrolières si jamais les gisements supposés seraient économiquement intéressants. Mais les cantons sont les grands maîtres du sous-sol et ne veulent pas céder leurs compétences. La conférence qui a eu lieu au Palais fédéral a donc opposé la Confédération à la presqu'unanimité des cantons, bien que les grandes Associations économiques, elles, verraient d'un bon œil l'intervention de l'état central. Entre temps, la Société Swisspetrol a été fondée, afin de financer les essais très coûteux. Et bien des citoyens prient pour un échec, étant donné qu'une Suisse pétrolière perdrait son charme touristique et deviendrait l'objet d'un intérêt dangereux de la part des puissances étrangères...

Le 5 juillet, Berne a voté sur le premier pas d'une éventuelle séparation du Jura du canton de Berne, et, le même jour, l'Union syndicale suisse discute, au sein d'un Congrès extraordinaire, la question de la semaine de 44 heures. Le canton de Bâle-Ville a voté une loi, qui prévoit l'introduction de la semaine de 44 heures à partir du 1^{er} janvier 1962. Le Gouvernement avait proposé une phase intermédiaire, mais une majorité de 56 voix contre 55 réunissant toute la gauche l'a emporté. Il n'y a pas de doute que la semaine de 48 heures appartient d'ores et déjà au passé, puisque 90 % des ouvriers de fabrique travaillent moins de 48 heures. Mais, au moins, la moitié des employés et ouvriers de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture surtout, ignore complètement toute réduction des heures de travail, et quelques catégories travaillent toujours jusqu'à 60 heures par semaine.

Les Zuricois ont élu M. Robert Zumbuehl membre du Conseil d'Etat, les radicaux ayant battu les chrétiens-sociaux et le peuple zuricais ainsi barré l'accès au Gouvernement cantonal à un représentant de la population catholique. Il y a actuellement 225.000 catholiques dans le canton de Zurich, mais le parti chrétien-social n'a pas pu en mobiliser plus de 37.000, et ses protestations véhémentes contre le soi-disant manque de tolérance à

l'égard de la minorité confessionnelle ont été vainces. Il est évident qu'il y a des milliers de bons catholiques qui politiquement votent socialiste, libéral, paysan, sinon communiste...

Trois semaines de Parlement.

Une session d'été de 3 semaines du Parlement fédéral a liquidé un nombre considérable de projets importants. L'assurance invalidité a obtenu l'unanimité des deux Chambres et pourra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1960. C'est là une œuvre sociale de grande envergure. Le problème le plus épique a bien été le financement de l'écoulement du lait, qui cause d'énormes difficultés en Suisse comme d'ailleurs partout en Europe occidentale et scandinave. Les grandes Associations de la paysannerie ont en vain lutté contre des mesures qui tâchent de combattre l'action néfaste des producteurs de lait qui se servent de fourrages importés pour forcer le flot du lait, dont l'Etat garantit et le prix et le marché. Ces paysans qui vont chercher les fourrages importés à la gare voisine et que l'on nomme des « Bahnhof-Bauern », c'est-à-dire des « paysans de gare », sans se soucier des directives, prévoyant la seule consommation de fourrages récoltés par la ferme même, sont naturellement bien connus par leurs collègues, mais personne ne voudrait s'exposer à l'impopularité du rôle de policier.

L'activité de l'Administration.

Chaque année, les Chambres discutent l'activité de l'Administration sur la base du Rapport de gestion. C'est de l'histoire, disent les uns, c'est de la plus haute actualité, disent les autres, puisque ce qui s'est passé en 1958 ne doit pas nécessairement se répéter en 1959. Eh bien, cette année, le débat sur le Rapport de gestion a été très vif. En 1957, un arrêté fédéral a fixé à 130 millions de francs la somme qui doit être attribuée aux victimes de dommages de guerre. Le nombre des cas s'élève à 16.000. L'Administration est tout au plus capable d'en liquider 8 à 10 par jour, donc 2.500 à 3.000 par an. Ainsi, il faudrait attendre des années pour arriver à la fin d'une action urgente. Le Conseil de Défense nationale a été vivement critiqué par le fait qu'il porte un nom impressionnant tout en restant un modeste Organe consultatif du département militaire. L'inflation des ordonnances fédérales issues de l'Administration, souvent mal rédigées et ainsi souvent révisées au bout de quelques mois, est un abus de plus à être signalé par la Commission de gestion. Et, pour finir, c'est à l'unanimité qu'elle a condamné l'interdiction du film américain « Paths to glory », qui, selon l'avis de la Commission, ne blesse nullement les sentiments de l'armée française. Il fallait très peu pour renverser cette interdiction par une décision du Parlement, à laquelle le Conseil fédéral s'opposa rigoureusement.